



CENERGY HOLDINGS SA

30 Avenue Marnix, 1000 Bruxelles, Belgique

Admission à la cote et à la négociation de toutes les actions sur Euronext Brussels et sur la bourse d'Athènes dans le contexte de la fusion transfrontalière par absorption par Cenergy Holdings SA de Corinth Pipeworks Holdings S.A. et d'Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme.

Ce document constitue une traduction française du résumé du prospectus dont la version anglaise a été approuvée par la FSMA le 22 octobre 2016.

Les personnes désignées dans le prospectus comme étant responsables du contenu du prospectus en application de l'article 61, §1 de la loi du 16 juin 2006 sont également responsables pour la traduction du présent résumé.

PARTIE I : RÉSUMÉ

Les résumés sont constitués d'informations à inclure connues sous le nom :d'« Éléments ». Ces éléments sont numérotés dans les Sections A — E (A.1 —E.7).

Ce résumé contient tous les Éléments requis devant être inclus dans un résumé pour ce type de titres et d'émetteur. Étant donné que certains des Éléments ne sont pas requis, il se peut que la numérotation des Éléments ne soit pas continue.

Même si un Éléments peut devoir être inclus dans le résumé en raison du type de titre et d'émetteur, il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie en ce qui concerne cet Éléments. Dans ce cas, une brève description de l'Éléments est donnée dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Section A – Introduction et avertissements

Éléments	Informations à inclure
A.1	Introduction et avertissements Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les Actions doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est introduite devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États Membres, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. La responsabilité civile ne peut être attribuée qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, mais uniquement si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.
A.2	Consentement à une revente ultérieure ou à un placement final Sans objet. Le présent Prospectus ne constitue pas une offre d'achat, de souscription ou de vente des Actions et, par conséquent, aucun consentement n'est donné par la Société pour l'utilisation du Prospectus dans le cadre d'une revente ou d'un placement final ultérieurs des Actions.

Section B – La Société

Élément	Informations à inclure
B.1	<p>Raison sociale et nom commercial de la Société</p> <p>Cenergy Holdings SA</p>
B.2	<p>Siège social et forme juridique de la Société</p> <p>La Société est une société à responsabilité limitée constituée sous la forme d'une <i>société anonyme / naamloze vennootschap</i> de droit belge. Cenergy Holdings SA est enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (Bruxelles) sous le numéro 0649.991.654. Le siège social de la Société est sis 30 Avenue Marnix, B-1000, Bruxelles, Belgique.</p> <p>La Société a une succursale grecque dont la raison sociale est « Cenergy Holdings Greek Branch », dont le siège social est sis 2-4 Mesogeion Ave., Pyrgos Athinon, Building B, 11527, Athènes, Grèce, immatriculée au Registre général du commerce et des sociétés (G.E.M.I.) de la Chambre de commerce et d'industrie d'Athènes sous le numéro 140011601001 (la <i>Succursale Grecque</i>).</p>
B.3	<p>Opérations en cours, activités principales de la Société et principaux marchés sur lesquels elle opère</p> <p>À l'issue de la Fusion Transfrontalière, la Société sera la société holding d'un groupe de sociétés (le <i>Groupe</i>) active dans les secteurs de la production, de la distribution et du commerce de câbles et de tuyaux en acier. La Société poursuivra les activités des sociétés absorbées, Corinth Pipeworks Holdings S.A. (<i>CPW</i>) et Hellenic Cables S.A. Holdings Société Anonyme (<i>Hellenic Cables</i>) (désignées ensemble comme les <i>Sociétés Absorbées</i>), en fonctionnant de la même manière qu'avant la conclusion de la Fusion Transfrontalière. La Société placera tout l'actif (y compris toutes les participations détenues par les Sociétés Absorbées) et tout le passif des Sociétés Absorbées dans la Succursale Grecque.</p> <p><i>Segment des tuyaux en acier</i></p> <p>CPW et ses filiales représentent le secteur des tuyaux en acier. Avec des usines industrielles en Grèce et en Russie, ainsi qu'une expérience substantielle dans la mise en œuvre de projets exigeants dans le monde entier, le Groupe CPW est un fournisseur de choix pour les sociétés pétrolières et gazières et les sociétés de construction internationales.</p> <p>Le Groupe CPW produit des tubes d'acier pour le transport du pétrole, du gaz et de l'eau, l'extraction de pétrole et de gaz, des profilés de structure creux pour un grand nombre d'applications de construction. Les produits de base sont les résistances électriques soudées par inductions à haute fréquence (<i>ERW/HFI</i>), les soudures hélicoïdales à l'arc immergé (<i>HSAW</i>), les tuyaux en acier soudés longitudinalement l'arc immergé de moulage de type JCO (<i>LSAW/JCOE</i>) de petit, moyen et gros diamètres, ainsi que des tuyaux de structure et des profilés de structure creux de formes carrées, rectangulaires et rondes.</p> <p>Le secteur des tuyaux en acier est actif en Europe, entre autres, en Grèce, en Belgique, en France, en Autriche, en Allemagne, en Italie, en Pologne et au Royaume-Uni (<i>R-U</i>). Il est également actif en Amériques (principalement aux États-Unis d'Amérique (<i>USA</i>)), en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique. En 2015, les revenus provenant des USA s'élevaient à EUR 239,5 millions et les ventes du secteur en dehors de la Grèce représentaient environ 93 % du chiffre d'affaires consolidé du secteur des tuyaux en acier.</p>

Élément	Informations à inclure
	<p>Segment des câbles</p> <p>Hellenic Cables et ses filiales représentent le segment des câbles. Le Groupe Hellenic Cables est un des plus grands producteurs de câbles en Europe. Hellenic Cables et ses filiales produisent des câbles d'alimentation, de télécommunication et sous-marins, ainsi que des fils émaillés et des composés. La vaste gamme de produits, qui est vendue à l'international sous la marque commerciale Cablel®, s'étend aux câbles en PVC, EPR et d'alimentation à isolation en polyéthylène réticulé (XLPE) (jusqu'à 500 Kilovolts (kV)), aux câbles souterrains et sous-marins, aux câbles marins et à faible émission de fumées sans halogène, aux câbles ininflammables résistants au feu, aux câbles de télécommunication, de signalisation et de données avec des conducteurs en cuivre ou des fibres optiques, ainsi que des composés plastiques et élastomères ignifuges sans halogène et des fils émaillés.</p> <p>Hellenic Cables et ses filiales gèrent trois usines en Béotie, en Grèce, qui produisent des câbles, des fils émaillés et des composés plastiques et élastomères ; une usine à Corinthe, en Grèce, qui fabrique des câbles d'alimentation, des câbles sous-marins d'alimentation et à fibre optique et des fils de cuivre et d'aluminium ; une usine à Bucarest, en Roumanie, qui produit des câbles d'alimentation et de télécommunication, et une usine à Blagoevgrad, en Bulgarie, qui fabrique des bobines et des palettes en bois.</p> <p>Très orientées vers les exportations et centrées sur le développement de produits à valeur ajoutée, comme des câbles à haute et très haute tension et des câbles sous-marins, Hellenic Cables et ses filiales ont procédé à des investissements significatifs destinés à enrichir le portefeuille de produits et à renforcer le profil de durabilité, comme le plan d'investissement pour la fabrication de câbles sous-marins à haute tension dans l'usine de la société sous la raison sociale Fulgor S.A. Hellenic Cable Industry (Fulgor), qui s'élevaient à environ EUR 65 millions de 2012 à 2014.</p> <p>Le Groupe Hellenic Cables est actif en Europe, entre autres en Grèce, en Autriche, en France, en Allemagne, en Scandinavie et au R-U Il est également actif en Amérique (aux USA et au Canada), en Asie et en Afrique. En 2015, les recettes provenant des pays en dehors de la Grèce représentaient approximativement 59 % du chiffre d'affaires consolidé du secteur des câbles.</p>
B.4	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur la Société et ses secteurs d'activités</p> <p>La Société a été constituée le 17 mars 2016. Elle n'a pas encore commencé ses activités en dehors de celles destinées à préparer la mise en œuvre de la Fusion Transfrontalière.</p> <p>À la suite de la Fusion Transfrontalière décrite au point B.5. ci-dessous et à l'exception de ce qui est exposé dans les paragraphes suivants, la Société n'a connaissance d'aucune tendance, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptibles d'avoir un impact substantiel sur les perspectives de la Société, à tout le moins pendant le présent exercice comptable.</p> <p>Environnement macroéconomique global</p> <p>En 2016, une croissance faible du commerce, des investissements stagnants et une activité ralentie sur les marchés clés, devraient contribuer à une modeste croissance mondiale du PIB. De plus, le vote du Royaume-Uni pour quitter l'Union européenne a entraîné une augmentation du niveau d'incertitude économique et généré une plus grande volatilité sur les marchés financiers.</p> <p>Environnement macroéconomique en Grèce</p> <p>En Grèce où se trouvent la plupart des filiales de la Société, l'environnement macroéconomique et financier n'est pas encore entièrement stabilisé.</p> <p>Le gouvernement grec a conclu les négociations avec les Institutions (FMI, Union européenne, MES et Banque centrale européenne), pour la formulation d'un ensemble de prêts qui a été votée par le parlement grec, le parlement européen et approuvée par le Mécanisme Européen de Stabilité (le MES) au troisième trimestre 2015. De plus, la recapitalisation des banques grecques s'est terminée avec succès à la fin de l'année 2015. En juin 2016, le premier paiement de EUR 7,5 milliards à la République Hellénique a été effectué et a couvert les besoins à court terme de service de la dette publique, tandis que la première estimation du programme d'aide financière a été complétée et le paiement partiel du deuxième versement du programme, qui s'élève à EUR 10,3 milliards a été approuvé. Il est prévu que le montant restant de EUR 2,8 milliards soit versé au cours du deuxième semestre de l'année 2016, à condition qu'une série de conditions préalables ait été remplie. La réussite de ces opérations dépend dans une large mesure des actions et des décisions du gouvernement et des institutions grecs, qui ont jusqu'à présent respecté le programme établi.</p>

Élément	Informations à inclure
	<p>Finally, it is necessary to signal that the control of changes that has been put in place in Greece since the month of June 2015 and which will remain in force until the date of approval of the prospectus, has not prevented the companies of Viohalco from pursuing their activities without production delays and with an execution in the times of all the orders of the clients. In particular, the production capacity of the units, the production costs and the procurements in raw materials have not been affected by the control of changes and the reduction of the national demand. The cash flows from the activities of the subsidiaries have not therefore been interrupted by the current situation in Greece.</p> <p>Tendances en matières premières et taux de change</p> <p>The volatility persisting in the prices of metals and raw materials and the intense competition on certain markets will continue to play a key role in the operational environment of the Company and its subsidiaries. Nevertheless, the companies remain focused on the capitalization of the opportunities provided by the intensive investment programs carried out in these last few years. In addition to the improvement of the production installations, an increase in exports will be supported by a favorable EUR/USD exchange rate, which has a positive impact on the competitiveness of the products of the subsidiaries in the countries where the commercial transactions are in USD.</p> <p>Finally, a recovery in the prices of oil and natural gas could play the role of a catalyst for the subsidiaries of the Company in a certain number of projects in progress.</p>
B.5	<p>Description du Groupe et de la place qu’y occupe la Société</p> <p>The Company is currently engaged in cross-border merger procedures with CPW, a limited liability company under Greek law, whose registered office is at 2-4 Mesogeion Ave., Building B, 11527 Athens, Greece and Hellenic Cables, a limited liability company under Greek law, whose registered office is at 2-4 Mesogeion Ave., Building B, 11527 Athens, Greece (the Fusion Transfrontalière). The Fusion Transfrontalière is subject to the votes of the shareholders of the companies concerned by the Fusion Transfrontalière.</p> <p>The strategy followed by the Companies, CPW and Hellenic Cables in what concerns the Fusion Transfrontalière is based on the following considerations. The Fusion Transfrontalière will allow CPW and Hellenic Cables to group their financial leverage and their commercial coverage, providing the industrial companies underlying them with a solid sponsorship and a reliable reference for the procedures of calls for offers relating to international projects or to access to international financing. In addition, as a listed company, in Brussels and in Athens, the Company will represent for the international community of investors an opportunity to invest in a promising commercial sector under conditions of visibility and control. The capacity for the Company to access international financial markets aims to contribute to the consolidation of the performance of the Greek industrial companies underlying them and to guarantee employment in the long term for their highly qualified workforce. This will also contribute to strengthening their competitiveness and to confirming their development and investment perspectives.</p>

Élément	Informations à inclure
<p>B.6</p>	<p>Relations avec les principaux actionnaires</p> <p>À la date de ce Prospectus, le principal actionnaire de la Société est Viohalco qui possèdent 100 % des Actions.</p> <p>À l'issue de la Fusion Transfrontalière, à la connaissance de la Société, les Actions détenues par les principaux actionnaires de la Société seront comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 56,77 % seront détenu par Viohalco ; et • 25,16 % seront détenu par Halcor. <p>Comme Viohalco contrôle 68,28 % de Halcor qui est l'actionnaire majoritaire de Hellenic Cables (72,53 %) à la date du Prospectus, à l'issue de la Fusion Transfrontalière, Viohalco détiendra, directement ou indirectement, 81,93 % des Actions.</p>
<p>B.7</p>	<p>Informations financières historiques importantes sélectionnées</p> <p>Pas applicable. La Société a été constituée le 17 mars 2016.</p>
<p>B.8</p>	<p>Informations financières pro forma clés sélectionnées</p> <p><i>La Société</i></p> <p>Les informations financières consolidées pro forma sélectionnées de la Société présentées ci-dessous pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2015 et pour la période de six mois se clôturant le 30 juin 2016, ont été extraites des informations financières consolidées pro forma de la Société, reprises au Chapitre I (<i>Informations financières consolidées pro forma de Cenergy</i>), de l'Annexe A (<i>Informations financières pro forma</i>) de ce Prospectus.</p> <p>Les informations financières consolidées pro forma sélectionnées qui sont présentées ci-dessous ont été élaborées et sont destinées à des fins illustratives uniquement ; elles traitent d'une question hypothétique, n'ont pas l'objectif de représenter des résultats d'exploitation et la situation financière historiques qui auraient effectivement été obtenus pendant les périodes concernées et elles ne constituent pas nécessairement des indications de résultats escomptés pour des exercices futurs. Les informations financières consolidées pro forma sélectionnées de la Société ont été élaborées pour fournir aux investisseurs et aux actionnaires de la Société des informations financières pro forma dans le contexte de la Fusion Transfrontalière.</p>

Données bilantaires pro forma sélectionnées

Montants en milliers d'euros	Au 30 juin 2016				
	Hellenic Cables Consolidé	CPW Consolidé	Cenergy Non- consolidé, Non-audité	Ajustements pro-forma	Cenergy Pro-forma Consolidé
Actifs					
Actifs non courants					
Immobilisations corporelles	230.848	189.965	-	-29.208	391.602
Immobilisations incorporelles et goodwill	14.849	-	-	-	14.849
Immeubles de placement	868	-	-	4	872
Entreprises mises en équivalence	246	12.543	-	206	12.995
Autres placements	4.869	-	-	-218	4.651
Autres actifs	1.503	5.515	-	-	7.018
Actifs d'impôt différé	-	97	-	93	190
	253.183	208.119	-	-29.125	432.177
Actifs courants					
Stocks	101.817	99.791	-	-	201.608
Créances commerciales et autres débiteurs	136.222	106.601	-	-233	242.590
Instruments dérivés	127	1.195	-	-	1.322
Autres placements	-	9	-	-	9
Créances d'impôts	-	1.211	-	-	1.211
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.640	25.113	59	-	33.812
	246.806	233.920	59	-233	480.552
Total des actifs	499.990	442.039	59	-29.359	912.729
Capitaux Propres					
Capital social	20.978	96.853	62	-	117.892
Prime d'émission	31.172	27.428	-	-	58.600
Autres réserves	53.776	13.182	-	-31.830	35.128
Résultats non distribués	-21.734	16.852	-6	8.004	3.117
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la Société	84.192	154.315	55	-23.826	214.736
Participations ne donnant pas le contrôle	779	-	-	-261	518
Total capitaux propres	84.970	154.315	55	-24.086	215.254
Passifs					
Passifs non courants					
Emprunts et dettes Financières	113.872	74.139	-	-	188.011
Avantages du personnel	2.156	1.261	-	-	3.417
Subventions	16.639	-	-	-	16.639
Provisions	200	138	-	-	338
Dettes commerciales et autres créditeurs	9.305	-	-	-	9.305
Passifs d'impôt différé	13.320	17.886	-	-5.530	25.675
	155.492	93.424	-	-5.530	243.386
Passifs courants					
Emprunts et dettes Financières	136.044	106.128	-	-	242.172
Dettes commerciales et autres créditeurs	123.194	87.859	4	260	211.315
Instruments dérivés	289	313	-	-	602
	259.527	194.300	4	260	454.089
Total des passifs	415.019	287.724	4	-5.273	697.475
Total des capitaux propres et passifs	499.990	442.039	59	-29.359	912.729

Données du compte de résultat consolidées pro forma sélectionnées

Pour l'exercice clos le 30 Juin 2016

<i>Montants en milliers d'euros</i>	Hellenic Cables Consolidé	CPW Consolidé	Cenergy Non- Consolidé, Non-audité	Ajustements pro-forma	Cenergy Pro- forma Consolidé
Produits	212.046	146.400	-	-192	358.254
Coût des ventes	-192.453	-121.078	-	1.491	-312.040
Marge brute	19.593	25.322	-	1.299	46.214
Autres produits	1.723	1.164	-	-941	1.946
Frais de commercialisation et de distribution	-3.410	-11.918	-	534	-14.794
Charges administratives	-5.051	-4.992	-6	-9	-10.040
Autres charges	-1.332	-27	-	-	-1.360
Résultat des activités opérationnelles avant éléments non récurrents	11.523	9.549	-6	900	21.966
Eléments non récurrents	-912	-	-	419	-493
Résultat d'exploitation (EBIT)	10.611	9.549	-6	1.319	21.473
Produits Financiers	3.142	68	-	1.488	4.698
Charges Financières	-11.981	-4.692	-	-1.044	-17.716
Résultat Financier net (-)	-8.840	-4.624	-	445	-13.018
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, nette d'impôt	-46	-82	-	2	-126
Résultat avant impôt	1.725	4.843	-6	1.767	8.329
Charge d'impôt sur le résultat	-1.691	-1.336	-	-577	-3.604
Résultat après impôt des activités poursuivies	34	3.507	-6	1.190	4.724
Résultat de l'exercice attribuable aux:					
Propriétaires de la Société	60	3.507	-6	1.183	4.744
Participations ne donnant pas le contrôle	-27	-	-	7	-19
	34	3.507	-6	1.190	4.724
Pour l'exercice clos le 30 juin 2016					4.744
Gain/Perte (-) attribuable aux Propriétaires de la Société					
<i>Montants en milliers d'euros</i>					
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires					190.162.681
Le bénéfice de base et dilué / perte (-) par action (En EUR par action)					0,0249

Données du compte de résultat consolidées pro forma sélectionnées

Montants en milliers d'euros	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015				
	Hellenic Cables Consolidé	CPW Consolidé	Cenergy Non- consolidé, Non-audité	Ajustements pro-forma	Cenergy Pro- forma Consolidé
Activités poursuivies					
Produits	479.747	296.224	-	-1.183	774.788
Coût des ventes	-440.063	-226.426	-	3.873	-662.616
Marge brute	39.685	69.798	-	2.690	112.172
Autres produits	3.690	933	-	-65	4.559
Frais de commercialisation et de distribution	-7.407	-46.386	-	13.094	-40.699
Charges administratives	-8.416	-5.831	-	41	-14.206
Autres charges	-3.962	-3	-	-	-3.965
Résultat des activités opérationnelles avant éléments non récurrents	23.590	18.510	-	15.760	57.861
Eléments non récurrents	-	-	-	-493	-493
Résultat d'exploitation (EBIT)	23.590	18.510	-	15.267	57.368
Produits Financiers	1.768	81	-	16,378	18,227
Charges Financières	-24,852	-8,002	-	-29,344	-62,198
Résultat Financier net (-)	-23,085	-7,921	-	-12,966	-43,971
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, nette d'impôt	139	1,511	-	-3	1,646
Résultat avant impôt	644	12,100	-	2,299	15,043
Charge d'impôt / produit (-)	-2,492	-4,341	-	-963	-7,796
Résultat après impôt des activités poursuivies	-1,847	7,759	-	1,336	7,248
Résultat de l'exercice attribuable aux:					
Propriétaires de la Société	-1,831	7,759	-	1,319	7,248
Participations ne donnant pas le contrôle	-17	-	-	17	-
	-1,847	7,759	-	1,336	7,248
Pour l'exercice clos le 30 juin 2016					7,248
Gain/Perte (-) attribuable aux Propriétaires de la Société					
Montants en milliers d'euros)					
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires					190.162.681
Le bénéfice de base et dilué / perte (-) par action					0,0381
(En EUR par action)					

Compte consolidé pro forma des résultats et autres éléments du résultat étendu

Pour l'exercice clos le 30 juin 2016

Montants en milliers d'euros	Hellenic Cables Consolidé	CPW Consolidé	Cenergy Non- consolidé, Non-audité	Ajustements pro-forma	Cenergy Pro- forma Consolidé
Bénéfice/Perte (-) des activités poursuivies	34	3.507	-6	1.190	4.724
Eléments qui sont ou pourront être reclassés ultérieurement en résultat:					
Réévaluation des immobilisations corporelles	-1.108	-	-	1.108	-
Charge d'impôt sur le résultat	321	-	-	-321	-
	-786	-	-	786	-
Les éléments qui sont ou peuvent être reclassés en résultat					
Ecart de change	29	1.957	-	-16	1.970
Bénéfice/Perte (-) Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de Flux de trésorerie	-4	380	-	-	376
Charge d'impôt sur le résultat	-6	-110	-	-	-116
	19	2.227	-	-16	2.230
Résultat de l'exercice	-734	5.735	-6	1.960	6.954
Résultat de l'exercice attribuable aux:					
Propriétaires de la Société	-707	5.735	-6	1.953	6.975
Participations ne donnant pas le contrôle	-27	-	-	7	-20
	-734	5.735	-6	1.960	6.954

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Montants en milliers d'euros	Hellenic Cables Consolidé	CPW Consolidé	Non-vérifié Cenergy Non- consolidé	Pro-forma ajustements	Cenergy Pro- forma Consolidé
Bénéfice/Perte (-) des activités poursuivies	-1.847	7.759	-	1.336	7.248
Eléments qui sont ou pourront être reclassés ultérieurement en résultat:					
Remise en état du passif au titre des prestations définies	218	134	-	-	353
Charge d'impôt sur le résultat	-733	-36	-	677	-93
	-515	98	-	677	259
Les éléments qui sont ou peuvent être reclassés en résultat					
Ecart de change	-381	-2.382	-	169	-2.594
Bénéfice/Perte (-) Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de Flux de trésorerie	15	5.595	-	-	5.610
Charge d'impôt sur le résultat	15	-1.446	-	-	-1.431
	-351	1.766	-	169	1.585
Résultat de l'exercice	-2.713	9.623	-	2.182	9.093
Résultat de l'exercice attribuable aux:					
Propriétaires de la Société	-2.687	9.623	-	2.163	9.099
Participations ne donnant pas le contrôle	-26	-	-	19	-6
	-2.713	9.623	-	2.182	9.093

B.9	Prévision ou estimation de bénéfices Sans objet. Aucune prévision ou estimation de bénéfices n'est faite.
B.10	Description de la nature des réserves sur les informations financières historiques contenues dans le rapport d'audit Sans objet. Les rapports d'audit ne contiennent aucune réserve.
B.11	Fonds de roulement Selon la Société, le fonds de roulement disponible est suffisant pour répondre aux exigences actuelles du Groupe pour les douze mois suivant la date de ce Prospectus.

Section C – Actions

Élément	Informations à inclure
C.1	Nature et catégorie des Actions admises à la négociation Les Actions admises à la négociation sont des actions ordinaires de la Société. Les Actions Initiales de la Société avant la réalisation de la Fusion Transfrontalière sont dématérialisées. Les Nouvelles Actions (émises par la Société dans le contexte de la Fusion Transfrontalière) seront dématérialisées. Les Actions ne sont pas offertes ou vendues au titre de ce Prospectus. Les Actions seront cotées sur Euronext Brussels sous le code ISIN BE 0974303357 et sur l'Athex sous le même code ISIN.
C.2	Devises des Actions Monnaie dans laquelle l'émission a eu lieu Les Actions sont libellées en euro.
C.3	Nombre d'Actions émises La Société a été constituée le 17 mars 2016 avec un capital social de 61.500 EUR, représenté par 615 Actions. Sur décision de l'assemblée des actionnaires de la Société du 3 novembre 2016, ces Actions ont été divisées par un facteur 44, ce qui a entraîné une augmentation du nombre des Actions Initiales qui est passé de 615 à 27.060. La Fusion Transfrontalière résultera en une augmentation de capital de la Société d'un montant de EUR 117.830.672,38 de sorte que le capital d'un montant actuel de EUR 61.500 passera à EUR 117.892.172,38 l'émission de 190.135.621 Nouvelles Actions aux actionnaires des Sociétés Absorbées et donne un nombre total d'actions de la Société de 190.162.681 Actions. Toutes ces Actions seront entièrement libérées.
C.4	Droits liés aux actions Toutes les Actions confèrent des droits identiques aux les actionnaires. Chaque Action confère à son détenteur une voix aux assemblées générales de la Société et un droit à l'obtention d'un dividende, si un dividende est distribué. Le droit aux dividendes comprend le droit au boni de liquidation (en cas de dissolution de la Société). Les Actions émises dans le contexte de la Fusion Transfrontalière donnent le droit de participer aux dividendes et autres droits approuvés par la Société à la suite de la Fusion Transfrontalière, pour chaque exercice comptable, en ce compris l'exercice comptable se clôturant au 31 décembre 2016.
C.5	Restrictions imposées à la libre négociabilité des Actions Sans objet. Aucune restriction n'est imposée à la libre négociabilité des Actions.

Élément	Informations à inclure
C.6	<p>Demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé et identité des marchés réglementés sur lesquels les Actions sont ou seront négociées</p> <p>Une demande d'admission a été introduite pour l'admission à la cote et à la négociation des Actions sur Euronext Brussels et sur l'Athex, ces deux marchés étant réglementés au sens de la Directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers, modifiant les directives 85/611/CEE et 93/6/CEE du Conseil et la Directive 2000/12/CE du Parlement européen et du Conseil et abrogeant la Directive 93/22/CEE (MiFID) du Conseil.</p> <p>Il est prévu que les Actions Initiales (c'est-à-dire les 27.060 Actions de la Société) seront admises à la cote sur Euronext Brussels le, ou aux alentours, du 1 décembre 2016 et sur l'Athex, le ou aux alentours du 7 décembre 2016, avec suspension de la négociation sur Euronext Brussels et sur l'Athex jusqu'au ou aux alentours du 21 décembre 2016.</p> <p>Il est prévu que l'admission des Actions de la Société sur Euronext Brussels et sur l'Athex de toutes les Actions (c'est-à-dire les Actions Initiales et les Nouvelles Actions émises dans le contexte de la Fusion Transfrontalière) soit effective le ou aux alentours du 21 décembre 2016.</p>
C.7	<p>Description de la politique de dividendes</p> <p>Depuis sa constitution le 17 mars 2016, la Société n'a distribué aucun dividende.</p> <p>C'est l'intention actuelle du Conseil d'Administration de réinvestir tous les bénéfices de la Société dans ses propres activités. Cette politique sera réexaminée en temps utile par le Conseil d'Administration et, si la politique est modifiée, la Société en informera le marché en conséquence. Il ne peut être garanti, cependant, que la Société procédera à des paiements de dividendes à l'avenir. De tels paiements dépendront d'un certain nombre de facteurs, en ce compris les perspectives de la Société, ses stratégies, les résultats d'exploitation, les bénéfices, les exigences en matière de capital et les excédents, les conditions financières générales, les restrictions contractuelles et d'autres facteurs jugés pertinents par le Conseil d'Administration. En raison de son intérêt et de sa participation dans un certain nombre de filiales et de sociétés liées, les revenus non-consolidés de la Société et sa capacité à verser des dividendes dépendent entièrement de la perception de dividendes et des distributions de ces filiales et sociétés liées. Le paiement de dividendes par ces filiales et sociétés liées est dépendant des résultats, flux de trésorerie et réserves distribuables suffisants.</p> <p>Conformément au droit belge, le calcul des montants disponibles, distribuables aux actionnaires, sous forme de dividendes ou autres, doit être déterminé sur base des états financiers non-consolidés de la Société. Conformément au Code belge des sociétés, les statuts exigent aussi que la Société destine chaque année au moins 5 % de ses bénéfices nets annuels à sa réserve légale, jusqu'à ce que la réserve légale atteigne au moins 10 % du capital social de la Société.</p> <p>En raison de ces facteurs, il ne peut y avoir aucune assurance quant à savoir si des dividendes ou autres paiements similaires seront effectués à l'avenir et, s'ils le sont, quel en sera leur montant.</p>

Section D – Risques

Élément	Informations à inclure
D.1	<p>Principaux risques propres à la Société ou à son industrie</p> <p><i>Principaux risques propres à la Société et aux activités de la Société</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Société étant une société holding, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et sa capacité à payer des dividendes futurs dépendent entièrement des dividendes et autres distributions reçus de la part des filiales opérationnelles. La capacité de la Société à payer des dividendes dans le futur dépendra du niveau de dividendes et des autres distributions, le cas échéant, reçues de la part des filiales opérationnelles de la Société. Si les recettes et le flux de trésorerie des filiales opérationnelles étaient significativement réduits pour une certaine période de temps, la Société ne serait plus en mesure d'effectuer des distributions à ses actionnaires, correspondantes à ses recettes futures annoncées voire pas de distributions du tout.

Élément	Informations à inclure
	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="336 280 1406 719"> <p>• <i>Les pénuries et les fluctuations de prix relatives à la fourniture de matières premières et de l'énergie pourraient affecter défavorablement les bénéfices du Groupe.</i> Certaines activités des filiales de la Société nécessitent des quantités importantes de matières premières et d'énergie à obtenir auprès de fournisseurs nationaux et étrangers. Les filiales de la Société ne concluent en général pas de contrats à long terme pour leurs besoins énergétiques ou leurs besoins en matières premières et, de temps en temps, la quantité de matières premières, et en particulier la ferraille, disponibles à la vente sur le marché à des conditions commerciales acceptables est insuffisante pour répondre à leur demande. Toute interruption ou perturbation prolongée de l'approvisionnement en matières premières et en énergie entraînerait une perte de chiffre d'affaires qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur leurs activités. Les filiales de la Société fondent leurs achats et ventes sur les cours de bourse des métaux. Le risque de fluctuation de prix de ces métaux est couvert par des instruments de couverture. Cependant, toute baisse des prix des métaux pourrait avoir un effet négatif sur leurs résultats à cause de la dépréciation des stocks. Cela peut placer les filiales de la Société en désavantage concurrentiel si elles sont incapables d'obtenir des quantités suffisantes de matières premières auprès de leurs fournisseurs.</p> <li data-bbox="336 779 1406 1088"> <p>• <i>Les secteurs dans lesquels certaines des filiales de la Société sont actives sont des secteurs à forte intensité capitalistique ; le coût et la disponibilité de financement pourraient affecter défavorablement l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de la Société.</i> Pour conserver leurs atouts concurrentiels, ces filiales prévoient de continuer à engager des dépenses en capital importantes pour entretenir, moderniser et développer leur processus de production. Elles pourraient cependant ne pas être en mesure de générer des flux de trésorerie suffisants pour financer toutes les dépenses en capital. Dans ce cas, des financements supplémentaires pourraient ne pas être disponibles ou, le cas échéant, ne pourraient être obtenus à des conditions commerciales acceptables pour elles. Chacun de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives de la Société</p> <li data-bbox="336 1149 1406 1554"> <p>• <i>Des pertes catastrophiques résultant de défauts dans les produits des filiales de la Société pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité des filiales de la Société, leur situation financière, leur résultats d'exploitation ou leur perspectives.</i> Des défauts dans les produits des filiales de la Société pourraient donner lieu à des blessures physiques, des décès, des dommages patrimoniaux ou des pollutions environnementales. Des défauts existants ou invoqués dans les produits pourraient donner lieu à des demandes d'indemnisation auprès des filiales concernées de la Société et les exposer à des demandes en dommages et intérêts, ainsi que des amendes et des sanctions pénales. Les assurances prises par les filiales de la Société peuvent ne pas être suffisantes ou disponibles pour les protéger en cas de sinistre, entraînant alors des dommages ou des amendes dans leur chef. En outre, les demandes d'indemnisation pour des défauts de produits peuvent causer des dommages irréparables à la réputation des filiales de la Société. Par conséquent, les défauts de produits qui résultent en une perte ou un dommage important(e) pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives des filiales de la Société.</p> <li data-bbox="336 1615 1406 1957"> <p>• <i>Les ventes et la rentabilité de certains produits des filiales de la Société sont volatiles et dépendent de la disponibilité de grands projets, de la capacité à obtenir des contrats pour fournir ces projets et de leur achèvement en temps utile.</i> Les ventes de produits de tuyaux et de projets de câbles sous-marins, qui avoisinent les 48 % du chiffre d'affaires consolidé pro forma de 2015 de la Société dépendent sensiblement du nombre de projets actifs d'énergie pour lesquels les filiales de la Société ont obtenu un contrat de fourniture et du taux de progression de ces projets. Les ventes futures de ces produits dépendent de la capacité d'obtenir des contrats pour approvisionner les grands projets énergétiques. Le volume de ces projets peut varier considérablement d'une année à l'autre en raison de facteurs macroéconomiques, dont les prix du pétrole et du gaz et de l'électricité, qui affectent principalement le secteur de l'énergie. De plus, certaines années, une part importante des ventes de tuyaux est attribuable à un petit nombre de contrats de fourniture de gros tuyaux.</p>

Élément	Informations à inclure
	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="336 248 1406 757"> <p>• <i>Les fluctuations des taux de change peuvent affecter les résultats des activités des filiales de la Société et leur situation financière.</i> Les filiales de la Société tirent une partie de leur chiffre d'affaires de pays dont la monnaie en circulation est différente de la monnaie de leurs comptes annuels, l'euro. En conséquence, toute fluctuation dans les valeurs de ces devises par rapport à l'euro impacte le compte de résultat et le bilan lorsque les résultats sont convertis en euro. Bien que la Société utilise des instruments financiers pour tenter de réduire son exposition nette aux fluctuations de devises, il ne peut y avoir aucune garantie qu'ils seront en mesure de couvrir avec succès les effets de cette exposition aux devises étrangères, particulièrement sur le long terme. Compte tenu de la volatilité des taux de change, la Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure de gérer efficacement les risques de change des transactions ou que toute volatilité des taux de change n'aura pas un effet défavorable significatif sur son activité. Enfin, un euro fort affecte significativement la compétitivité du Groupe puisque, d'une part, ses produits deviennent moins attractifs (en terme de prix) aux USA et dans les autres pays dont la monnaie des affaires est le dollar US (par exemple, le Moyen-Orient), et d'autre part, les producteurs vendant en dollar US (particulièrement, les concurrents des filiales de la Société) deviennent plus attractifs en terme de prix à l'égard des acheteurs européens (c'est-à-dire les clients de la Société), et, partant, augmente la concurrence.</p> <li data-bbox="336 786 1406 1227"> <p>• <i>Les activités du Groupe sont soumises à une réglementation extensive, y compris les normes environnementales et sanitaires et de sécurité. Des changements relatifs à l'environnement réglementaire pourraient amener le Groupe à encourir des passifs ou des charges supplémentaires ou à limiter ses activités commerciales.</i> En raison de la nature des procédés de production et des sous-produits associés, les émissions (y compris les gaz à effet de serre) et les déchets générés par ces procédés, les activités sont soumises à des lois et règlements stricts en matière d'environnement et de santé. Bon nombre des substances traitées ou créées doivent être traitées, éliminées ou manipulées conformément aux normes et procédures strictes énoncées dans les lois et règlements en vigueur en matière d'environnement et de santé. En outre, bon nombre de ces sites ont fonctionné dans leur capacité actuelle pendant des périodes relativement longues, y compris des périodes où les lois et règlements sur l'environnement et la santé n'étaient pas aussi rigoureux qu'aujourd'hui. Cela peut augmenter les coûts de conformité. Les filiales en exploitation de la Société peuvent encourir des coûts supplémentaires importants pour se conformer aux nouvelles réglementations environnementales, y compris les coûts associés à la mise en œuvre de mesures préventives ou correctives</p> <li data-bbox="336 1256 1406 1921"> <p>• <i>La Société, par l'intermédiaire de ses filiales, dispose d'une importante présence internationale, tant en termes d'opérations qu'en termes de ventes, et elle est donc soumise à certains risques qui peuvent inclure des conditions politiques, réglementaires, fiscales et de travail défavorables dans des pays autres que la Belgique.</i> Les risques inhérents aux opérations internationales comprennent notamment les suivants : (i) les accords peuvent être difficiles à exécuter et les créances difficiles à collecter dans le système juridique d'un pays étranger ; (ii) les pays étrangers peuvent imposer des retenues d'impôt supplémentaires ou taxer autrement les revenus étrangers, imposer des tarifs ou adopter d'autres restrictions sur le commerce ou l'investissement étrangers, y compris le contrôle du taux de change, ou le contrôle des changes ; (iii) les licences d'exportation peuvent être difficiles à obtenir et à maintenir ; (iv) les droits de propriété intellectuelle peuvent être plus difficiles à appliquer dans les pays étrangers; (v) les conditions économiques générales des pays dans lesquels la Société et ses filiales exercent une activité pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation de ces pays ; (vi) des modifications défavorables imprévues de la législation étrangère ou des exigences réglementaires peuvent se produire, notamment en ce qui concerne les droits et contingents à l'exportation. Les changements dans les politiques d'investissement ou les changements dans le climat politique qui prévaut dans l'un des pays dans lesquels les filiales de la Société exploitent, achètent ou vendent pourraient entraîner l'introduction d'une réglementation gouvernementale accrue concernant, entre autres : (i) le prix contrôles ; (ii) l'exportation, l'importation et tout au long des contrôles ; (iii) impôts sur le revenu et autres impôts ; (iv) l'approvisionnement en électricité et en énergie ; (v) législation environnementale ; (vi) restrictions à la propriété étrangère ; (vii) le contrôle des devises et des devises et / ou du capital ; (viii) les politiques du travail et des prestations sociales ; et (ix) l'utilisation de la terre et de l'eau.</p>

Élément	Informations à inclure
	<ul style="list-style-type: none"> <p><i>Le fait que les filiales de la Société ne respectent pas leurs exigences de financement et les conditions attachées aux prêts reçus pourrait restreindre la capacité de croissance de l'entreprise et nuire à l'activité, à la situation financière, aux résultats d'exploitation ou aux perspectives.</i> Une part significative de l'encours de la dette des filiales de la Société au 30 juin 2016 est classée à court terme puisqu'elle est principalement basée sur des facilités de crédit renouvelables. Au 30 juin 2016, les filiales de la Société comptaient au total des prêts en cours d'un montant de EUR 430,2 millions, dont une partie importante (EUR 242,2 millions soit 56,3 %) est classée à court terme. Des prêts et emprunts d'un montant de EUR 33,4 millions viendront à échéance dans un délai compris entre un et deux ans, tandis que ceux de EUR 109,1 millions viendront à échéance dans un délai de deux à cinq ans et de EUR 45,5 millions dans un délai supérieur à cinq ans. La majeure partie des facilités de crédit renouvelables couvre les besoins de financement de projets spécifiques et de fonds de roulement. Globalement, les coûts de financement (charges d'intérêts, commissions pour garanties bancaires, etc.) pour 2015 s'élèvent à EUR 21,4 millions pour le Groupe Hellenic Cables et à EUR 6,9 millions pour le Groupe CPW. Les sociétés du groupe ont des emprunts syndiqués qui contiennent des clauses restrictives de prêt. Une rupture future des clauses restrictives peut obliger les sociétés à rembourser les prêts plus tôt que ce qui est indiqué dans le tableau ci-dessus. En vertu du contrat, les engagements (<i>covenants</i>) sont surveillés régulièrement par la direction afin d'assurer le respect des contrats.</p> <p><i>Certaines filiales de la Société sont exposées à la forme de la courbe des prix à terme pour les prix des métaux sous-jacents.</i> Bien que les filiales de la Société aient l'intention d'effectuer des opérations de couverture à court terme pour couvrir le risque relatif à la période entre les achats de matières premières et la vente de métaux ainsi que pour couvrir leur exposition aux ventes à terme fixe de métaux à leurs clients, elles resteront exposées à la forme de la courbe des prix à terme pour les prix des métaux sous-jacents. En raison du laps de temps écoulé entre la date d'achat du métal dans sa forme brute et sa transformation en produits finis et la vente de ces produits, la volatilité des prix à la Bourse des Métaux de Londres (<i>LME</i>) crée des différences entre le prix moyen payé pour le métal contenu et le prix que ces filiales reçoivent pour ce dernier. En conséquence, elles sont exposées à des fluctuations de prix entre le moment où elles achètent des matières premières (c'est-à-dire lorsqu'elles « price-in » le métal) et le moment où elles vendent leurs produits finis à leurs clients (c'est-à-dire lorsqu'elles « price-out » le métal). À tout moment, ces filiales détiennent du métal en tant qu'en-cours de fabrication ou stocks disponibles qui a été « priced-in » mais pas « priced-out ». Vu que cette différence entre le prix du métal « priced-in » et le prix du métal « priced-out » (c'est-à-dire la position nette du métal (ou « <i>net metal position</i> »)) reste exposée aux fluctuations des prix des métaux (à savoir l'aluminium et le cuivre), ce métal est appelé « Métal à Risque » (ou « <i>Metal at Risk</i> »). Le prix de la mise en place de couvertures transactionnelles dépend du fait que les prix futurs ou « à terme » sont supérieurs ou inférieurs aux prix courants ou « au comptant », comme l'indique la forme de la courbe des prix des métaux sous-jacents. Les prix futurs peuvent être plus élevés ou plus bas que les prix actuels, en fonction d'une série de facteurs et peuvent parfois changer très rapidement. Les instruments de couverture nécessaires à la couverture de la position « Métal à Risque » seront déterminés par le fait que la position nette est positive, ce qui signifie que ces filiales ont plus de métal « priced-in » que de métal « priced-out », ou alternativement, est négative, ce qui signifie qu'elles ont plus de métal « priced-out » que de métal « priced-in ». Si la position « Metal à Rique » est positive, comme c'est le cas actuellement le cas, il faut alors compenser cette exposition nette « priced-in » par une couverture équivalente « priced-out », en vendant du métal sur le LME. Lorsque les prix futurs sont supérieurs aux prix courants, cette couverture réalisera un bénéfice équivalent, puisque la couverture vendue réalisera un prix plus élevé à l'échéance. Si les prix futurs sont inférieurs aux prix courants, alors cette couverture réalisera un coût pour la raison inverse. Si la position « Métal à Risque » est négative, alors l'inverse de ces stratégies de couverture serait utilisé. Par conséquent, en couvrant sa position « Métal à Risque », le prix de la couverture peut avoir une incidence défavorable sur les résultats des activités des filiales de la Société actives dans les secteurs du cuivre et de l'aluminium, en fonction des prix futurs et du type de métaux en péril couvert. Les filiales de la Société n'utilisent pas d'instruments de couverture pour l'intégralité du stock de cuivre et d'aluminium et, par conséquent, toute baisse des prix de ces métaux peut avoir un effet négatif sur ses résultats en raison de la dépréciation des stocks.</p>

Élément	Informations à inclure
	<p data-bbox="331 248 925 277"><i>Autres risques liés à la Société et aux activités de la Société</i></p> <ul data-bbox="331 324 1406 1780" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="331 324 1101 353">• La Société est une société récemment constituée qui n'a aucun antécédent. <li data-bbox="331 369 1406 427">• A la suite de la Fusion Transfrontalière, la Société sera la société mère d'un groupe industriel qui présente des risques substantiels. <li data-bbox="331 443 1406 528">• La demande pour (la plupart) des produits des filiales directes et indirectes de la Société (constituant le Groupe avec la Société) est cyclique et la structure des coûts d'exploitation contient des éléments fixes et semi-fixes qui ne peuvent pas être rapidement ajustés pour neutraliser les effets de cette cyclicité. <li data-bbox="331 544 1085 573">• Les industries dans lesquelles le Groupe s'engage sont très compétitives. <li data-bbox="331 589 1406 647">• Les pénuries et les fluctuations de prix dans la fourniture de matières premières et d'énergie pourraient affecter de manière significative les bénéfices du Groupe. <li data-bbox="331 663 1406 721">• Les arrêts de production des filiales de la Société peuvent entraîner une baisse significative de la productivité et des résultats d'exploitation pendant la période concernée. <li data-bbox="331 736 1406 795">• La stratégie commerciale du Groupe dépend de l'expansion et l'amélioration progressives des installations de production. <li data-bbox="331 810 1406 869">• Le Groupe ne peut pas intégrer effectivement ou réaliser de bénéfices sur les acquisitions récentes ou futures. <li data-bbox="331 884 1406 992">• La difficulté de détermination de la validité et de l'applicabilité d'un titre foncier ou de tout autre droit immobilier en Bulgarie et en Roumanie et l'étendue des charges associées peuvent avoir un effet matériel défavorable sur les activités de la Société, sa situation financière, ses résultats d'exploitation ou ses perspectives. <li data-bbox="331 1008 1406 1093">• Si une des licences des usines de filiales de la Société n'est pas concédée ou renouvelée, cela peut avoir un effet significatif sur leurs activités, leur situation financière, leurs résultats d'exploitation ou leurs perspectives. <li data-bbox="331 1108 1406 1167">• L'application du droit de la concurrence par l'Union européenne et d'autres autorités nationales peuvent avoir des effets défavorables sur la compétitivité et les résultats d'exploitation du Groupe. <li data-bbox="331 1182 1406 1240">• Les conditions météorologiques peu favorables et le changement climatique peuvent avoir un effet négatif sur les activités commerciales. <li data-bbox="331 1256 1406 1314">• Les défaillances technologiques pourraient entraîner l'arrêt des opérations du Groupe et avoir un impact négatif sur ses activités commerciales. <li data-bbox="331 1330 1406 1388">• Les filiales de la Sociétés pourraient ne pas intégrer les progrès technologiques dans leur projet commercial ou pourraient être à la traîne vis-à-vis de leurs concurrents. <li data-bbox="331 1404 1406 1462">• Des arrêts dans la fourniture aux filiales de la Société ou dans les infrastructure de distribution pourraient affecter défavorablement les affaires commerciales. <li data-bbox="331 1478 1053 1507">• Certains des produits des filiales du Groupe pourraient être substitués. <li data-bbox="331 1523 1406 1581">• La position compétitive du Groupe et les perspectives d'avenir dépendent de l'expérience et l'expertise de la direction et de sa capacité à recruter et de conserver du personnel qualifié. <li data-bbox="331 1597 1260 1626">• Le Groupe est sujet au risque de relations industrielles qui peuvent perturber des opérations. <li data-bbox="331 1641 1069 1671">• Le Groupe est exposé au risque de crédit pour les clients de ses sociétés. <li data-bbox="331 1686 1292 1715">• La couverture d'assurance peut s'avérer être insuffisante pour répondre à des litiges potentiels. <li data-bbox="331 1731 1406 1792">• Les installations de production des filiales du Groupe sont soumises à des normes environnementales qui peuvent avoir un effet sur leur utilisation ou leur valeur. <p data-bbox="331 1814 1021 1843"><i>Principaux risques relatifs aux conditions économiques prédominantes</i></p> <ul data-bbox="331 1870 1406 2036" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="331 1870 1406 2036">• <i>Le Groupe est soumis à des risques et incertitudes économiques et politiques et des incertitudes dans certains des pays dans lesquels ses filiales opèrent.</i> Toute détérioration ou perturbation de l'environnement économique ou politique de ces pays peut avoir un effet défavorable important sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives du Groupe. Les évolutions gouvernementales, politiques et économiques liées à l'inflation, aux taux d'intérêt, à la fiscalité, aux fluctuations monétaires, aux réglementations commerciales, à l'instabilité sociale ou politique, aux

Élément	Informations à inclure
	<p>relations diplomatiques, aux conflits internationaux et à d'autres facteurs peuvent avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats des opérations internationales ou les perspectives internationales de fabrication de biens industriels. Dans la région des Balkans (à l'exclusion de la Grèce), qui représente environ EUR 52,1 millions sur EUR 774,8 millions des revenus consolidés pro forma de 2015 de la Société, les systèmes politiques peuvent être vulnérables au mécontentement des populations à l'égard des réformes, des troubles sociaux et ethniques, et des changements dans les politiques gouvernementales qui pourraient avoir un effet défavorable important sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation ou les perspectives des filiales de la Société et sur leur capacité à continuer à faire des affaires dans ces pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>La crise financière et du crédit mondiale et la crise de la dette souveraine de la zone euro peuvent avoir un impact sur la situation financière et les perspectives commerciales du Groupe qui ne peuvent pas être prévues actuellement, et des taux d'intérêt en hausse pourraient affecter les résultats financiers et la capacité d'obtenir des crédits.</i> La crise de la dette souveraine de la zone euro, bien qu'elle soit surmontée selon certains analystes, pourrait néanmoins avoir un impact significatif sur la situation financière et les perspectives commerciales des filiales de la Société et risquent de se heurter à des difficultés majeures si les conditions se détériorent ou ne se stabilisent pas sur les marchés. Comme la Grèce qui reste confrontée à des défis. Des conditions financières et économiques négatives pourraient entraîner une baisse de la demande pour les produits des filiales de la Société. • <i>La crise de la dette grecque et l'impact corolaire les perspectives économiques et fiscales de la Grèce et des autres pays de l'UE dans lesquels certaines des filiales de la Société opèrent, pourraient avoir un effet défavorable important sur l'activité commerciale.</i> La crise de la dette souveraine de la Zone Euro peut encore avoir un impact important sur la situation financière et les perspectives commerciales des filiales de la Société, et celles-ci pourraient se heurter à des difficultés majeures si les conditions se détériorent de nouveau ou ne se stabilisent pas sur des marchés, vu que la Grèce doit encore faire face à des défis. Ces conditions actuelles pourraient également conduire à une détérioration de la situation financière de certains fournisseurs des filiales. Un dommage ou une perturbation de la capacité de production ou de distribution des filiales en raison d'agitation sociale, d'instabilité politique, d'instabilité financière et/ou opérationnelle de fournisseurs, de distributeurs, d'entrepôts et de transporteurs ou de courtiers ou d'autres raisons pourraient nuire à leur capacité de fabriquer ou de vendre leurs produits. Des conditions financières et économiques négatives pourraient entraîner une baisse de la demande pour les produits des filiales de la Société. <p>Par ailleurs, en vertu de la Loi du 18 juillet 2015, un contrôle des changes ont été imposés en Grèce. En vertu de ce contrôle des changes, le transfert de fonds à l'étranger est interdit, sous réserve d'un certain nombre d'exceptions. Un transfert de fonds à l'étranger, s'il ne relève pas de l'une des exceptions prévues par la loi grecque, doit être approuvé par le Comité pour l'Approbation des Opérations Bancaires (<i>Committee for the Approval of Banking Transaction</i>).</p> <p>Cette instabilité et cette volatilité constantes de l'environnement macroéconomique et financier en Grèce peuvent avoir un effet défavorable important et risquent d'affecter négativement les activités de la Société et de ses filiales. Les répercussions négatives sur les mouvements de capitaux sortants de Grèce peuvent éliminer ou restreindre l'accès de la Société et de ses filiales aux fournisseurs de matières premières, ce qui affecte négativement l'activité commerciale en retardant la production et l'exécution des commandes de tous les clients. Il est probable que la Société et ses filiales rencontrent des difficultés pour accéder aux marchés financiers internationaux.</p> <p>Entre-temps, CPW et Hellenic Cables ont entrepris toutes les actions nécessaires pour poursuivre leurs activités sans interruption malgré les dispositions de la Loi sur le Contrôle des Changes. La Société et ses filiales suivent de près, et de façon continue, les évolutions du contexte international et national et adaptent en temps voulu les stratégies commerciales et les politiques de gestion des risques afin de minimiser l'impact des conditions macroéconomiques sur leurs activités.</p> <p><i>Autres risques relatifs aux conditions économiques prédominantes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des conditions financières et économiques négatives pourraient entraîner une baisse de la demande des produits des filiales de la Société.
D.3	<p>Principaux risques propres aux Actions</p> <p><i>Risques relatifs aux Actions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La valeur des Actions peut baisser. • Il se peut qu'aucun marché ne se développe pour les Actions.

Élément	Informations à inclure
	<ul style="list-style-type: none"> • L'actionnaire existant est susceptible de pouvoir exercer une influence significative sur la Société et ses intérêts peuvent ne pas être les mêmes que ceux des autres actionnaires de la Société. • Les droits des investisseurs en tant qu'actionnaires seront régis par le droit belge et diffèrent sous certains aspects des droits des actionnaires soumis aux lois d'autres pays. • Les investissements et le commerce en général sont soumis à des risques. • La Société n'a pas d'historique de paiements de dividendes. • Les actionnaires de la Société qui résident dans des pays autres que la Belgique peuvent être assujettis à la double imposition avec retenue à la source en ce qui concerne les paiements de dividendes ou tous les autres paiements de distribution réalisés par la Société. • Toutes les ventes, tous les achats ou tous les échanges d'Actions peuvent être soumis à la Taxe sur les Transactions Financières. • Les Actions de CPW et Hellenic Cables ont historiquement été cotées en bourse, à la Bourse d'Athènes (l'Athex), qui est un marché moins liquide que d'autres marchés plus importants et leur prix a été et peut continuer à être volatile. <p><i>Risques relatifs à la transaction</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La Fusion Transfrontalière pourrait ne pas être approuvée. • La négociation des Actions pourrait être reportée.

Section E – Offre

Élément	Informations à inclure
	<p>Ce Prospectus ne constitue pas une offre d'achat, de souscription ou de vente des Actions de la Société. Ce Prospectus s'inscrit dans le cadre de l'article 20 de la Loi Prospectus uniquement et aucun titre n'est offert ou vendu en vertu de ce Prospectus.</p>
<p style="text-align: center;">E.1</p>	<p>Montant net du produit et des dépenses de l'émission/l'offre</p> <p>Aucun fonds ne sera levé dans le cadre de la cotation des Actions et de l'admission à la négociation sur les marchés d'Euronext Brussels et Athex. Le total des frais de cotation des Actions sur Euronext Brussels et d'admission à la négociation sur les marchés d'Euronext Brussels et Athex, y compris la préparation de ce Prospectus, s'élèvera à environ EUR 493.000.</p> <p>La Société prend en charge les frais liés à l'admission à la cote et à la négociation des Actions sur Euronext Brussels et sur l'Athex.</p>
<p style="text-align: center;">E.2a</p>	<p>Utilisation des recettes</p> <p>Sans objet. Aucune action ne sera offerte ou vendue.</p>

Élément	Informations à inclure
<p>E.3</p>	<p>Modalités et conditions de l'offre</p> <p>Les rapports d'échange proposés entre la Société et CPW et Hellenic Cables sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • s'agissant de CPW le rapport d'échange proposé est fixé à 1:1, à savoir qu'il est proposé que les actionnaires de CPW échangent chacune de leurs actions CPW contre une nouvelle action de la Société ; et • s'agissant d'Hellenic Cables, le rapport d'échange proposé est fixé à 0,447906797228002:1, à savoir qu'il est proposé que les actionnaires d' Hellenic Cables échangent 0,447906797228002 action d' Hellenic Cables contre une nouvelle action de la Société. <p>Compte tenu du fait que le rapport d'échange concernant Hellenic Cables exposé ci-dessus ne permet pas d'émettre un nombre entier d'Actions à chacun des anciens actionnaires d'Hellenic Cables en échange de leurs actions, ces actionnaires recevront un nombre d'Actions égal au nombre d'actions qu'ils détenaient dans Hellenic Cables, divisé par 0,447906797228002 et arrondi vers le bas au nombre entier le plus proche.</p> <p>Dans la mesure où le nombre d'Actions auquel un actionnaire d'Hellenic Cables a droit a été arrondi vers le bas, le nombre d'Actions qui ne peut être attribué en conséquence du fait que certains actionnaires d'Hellenic Cables ont droit à des rompus d'Actions sera déposé sur un compte collectif ouvert pour le compte de l'ensemble des actionnaires qui se trouvent dans cette situation conformément à la procédure décrite plus bas. Les actionnaires ayant droit à des rompus d'Actions disposeront ensuite pendant un délai de six mois de la possibilité de vendre ou d'acheter des rompus en vue d'acquérir la propriété d'un nombre entier d'Actions, conformément au mécanisme généralement appliqué en Grèce dans ce type de situations..</p>
<p>E.4</p>	<p>Intérêts matériels de l'offre</p> <p>Sans objet. Aucune action ne sera offerte ou vendue.</p>
<p>E.5</p>	<p>Actionnaire vendeur et blocages</p> <p>Sans objet. Aucune action ne sera offerte ou vendue.</p>
<p>E.6</p>	<p>Dilution résultant de l'offre</p> <p>Avant la réalisation de la Fusion Transfrontalière, Hellenic Cables a un actionnaire principal, Halcor S.A. (<i>Halcor</i>), qui détient 72,53 % des actions et des droits de vote de la Société. Les 27,47 % restants des actions et droits de vote de Hellenic Cables sont détenus par Viohalco (détenant 1,95 %) et les actionnaires minoritaires (détenant 25,52 %).</p> <p>À la clôture de la Fusion Transfrontalière et sur la base du rapport d'échange proposé, Viohalco détiendra directement 56,77 % des actions et droits de vote de la Société, Halcor 25,16 % des actions et droits de vote de la Société et les actionnaires minoritaires de Hellenic Cables 8,85 % des Actions et droits de vote de la Société.</p> <p>Aucune action ne sera offerte ou vendue dans le cadre de la Fusion Transfrontalière, qui entraînerait la dilution des actionnaires minoritaires.</p>
<p>E.7</p>	<p>Dépenses estimées facturées à l'investisseur par la Société ou l'actionnaire vendeur</p> <p>Sans objet. Aucun titre n'est offert ou vendu en vertu de ce Prospectus. La Société prend en charge les frais liés à l'admission à la cote et à la négociation des Actions sur Euronext Brussels et sur l'Athex.</p>